

Voici quelques conseils pour faciliter la gestion des contenants de boisson consignés dans votre établissement.

1

Demandez à votre récupérateur de vous fournir des caisses en carton Consignation en quantité suffisante pour entreposer les bouteilles de verre.

Si vous préférez utiliser vos propres caisses de carton, assurez-vous qu'elles soient sécuritaires, faciles à transporter et à décompter.

2

Munissez-vous de 4 boîtes Consignation en Coroplast, l'une pour y récupérer les canettes et les trois autres pour les bouteilles de plastique, ainsi que des sacs Consignation.

Pour les commander : <https://consignation.ca/boutique/>



Aluminium



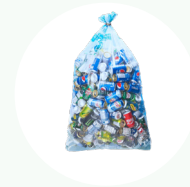
Plastique

3

Si votre commerce accepte de reprendre les sacs Consignation et qu'un client se présente avec un ou des sacs de contenants, assurez-vous :

- que les matières (aluminium, plastique) ne soient pas mélangées
- que les contenants soient de formats semblables (petit, moyen, gros)
- que les sacs soient remplis jusqu'à la ligne verte

d'établir le montant du remboursement selon le tableau qui présente la valeur des sacs selon leur contenu. <https://consignation.ca/boutique/>



Note : le récupérateur n'est pas tenu de reprendre des sacs non remplis, car leur valeur est difficile à évaluer.